

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 31 mai (31/05/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU,
M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,
Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M.
Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine
AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, Mme Marie
CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers
Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jérôme VALETTE
(représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoint**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE
(représentée par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie
CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), Mme Marie-Claude
DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aizen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

Madame ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

10 – 31 mai 2018

**10. Suppression du budget annexe de la zone du Luc au 31
décembre 2017**

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 Mai 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 29 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES),

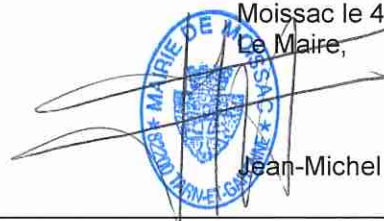
APPROUVE la suppression du budget annexe de la Zone du Luc, à la date du 31/12/2017 ;

AUTORISE Madame le Receveur Municipal à procéder aux opérations nécessaires constatant la variation des stocks issue du transfert en pleine propriété à la communauté de communes seront comptabilisées sur l'exercice 2017 ;

TRANSFÈRE les contrats d'emprunts en cours au budget principal de la Commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente.

Pour copie conforme
Moissac le 4 juin 2018
Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :